

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
PESCADOIRES - Commune

Procès verbal

Le vendredi 24 avril 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Serge BLADINIERES.

Secrétaire de la séance : Madame Mélanie FOURNIE

Présents : Monsieur Serge BLADINIERES Madame Anick ROUBY Monsieur Bernard ALZAGA
Monsieur Jean-Paul GAILLARD Madame Brigitte ROUSSELOT Monsieur Christel VALADE
Madame Dominique CAMPOURCY Madame Sandrine MONTOYA Monsieur David DELVILLE
Madame Mélanie FOURNIE

Représentés : Monsieur Jacques MAS MAURY représenté par Monsieur Serge BLADINIERES

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du PV de la séance précédente

Désignation secrétaire de séance

Renouvellement des membres de la CCID

Vote des taux de fiscalité

Vote du budget

Modification de la délibération DETR clocher de l'Église

Modification de la délibération Patrimoine remarquable pour clocher de l'Église

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente (N° DE_022_2026)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente en date du 27/03/2026.

o Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-26,

o Vu le procès-verbal de la séance du 27 Mars 2026 joint en annexe,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

– D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 Mars 2026 tel qu'il est joint en annexe.

Délibération : adoptée

Vote des taxes locales 2026 (N° DE_025_2026)

Monsieur le maire rappelle au conseil que le vote des taux de fiscalité directe locale doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Compte-tenu de l'évolution du montant des bases d'imposition, le produit fiscal attendu pour l'année 2026 peut être estimé à 101 749€,

Après délibération, le Conseil Municipal décide

de ne pas modifier les taux de référence des taxes pour l'année 2026, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 39.99 %
- Taxe foncière (non bâti) : 115.59 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.03 %

Délibération : adoptée

Désignation d'un secrétaire de séance (N° DE_021_2026)

En application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De désigner Madame Mélanie FOURNIE comme secrétaire de séance.

Délibération : adoptée

Renouvellement des membres de la CCID (N° DE_026_2026)

République Française

Département : LOT

Arrondissement : Cahors

PESCADOIRES - Commune

-

-

-

Séance du vendredi 24 avril 2026

-

Délibération N° DE_026_2026

-

-

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 08/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Serge BLADINIERES.

Présents : Monsieur Serge BLADINIERES Madame Anick ROUBY Monsieur Bernard ALZAGA Monsieur Jean-Paul GAILLARD Madame Brigitte ROUSSELOT Monsieur Christel VALADE Madame Dominique CAMPOURCY Madame Sandrine MONTROYA Monsieur David DELVILLE Madame Mélanie FOURNIE

Représentés : Monsieur Jacques MAS MAURY représenté par Monsieur Serge BLADINIERES

Absents et Excusés :

-

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Mélanie FOURNIE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

-

Objet : Renouvellement des membres de la CCID

Suite à aux élections municipales du 15 mars 2026, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune, M le Maire propose donc au conseil une nouvelle liste de 24 administrés, 6 membres seront titulaires et 6 membres suppléants.

Vous trouverez en pièce-jointe la proposition de cette liste composée de 24 membres.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Serge BLADINIERES
Président de séance

Madame Mélanie FOURNIE
Secrétaire de séance

Délibération : adoptée

Demande de subvention du département du Lot pour le projet de rénovation du clocher de l'Eglise (N° DE_024_2026)

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation du clocher de l'Église, dont le coût prévisionnel est estimé à 35 982.15€ HT.

Ce projet consiste à rénover le clocher de l'Église Saint-Pierre-Es-Lien sur la commune de Pescadoires, celui-ci joue un rôle crucial tant sur le plan esthétique que fonctionnel.

Suite à des infiltrations d'eau qui pourrait endommager la charpente, sécuriser cette partie de l'édifice est indispensable pour prévenir tout risque d'effondrement. Les travaux incluront le renforcement des éléments porteurs et l'installation de tuiles garantissant la solidité de l'ouvrage.

Cette démarche garantit non seulement la protection des visiteurs mais aussi la prévention des œuvres d'art et des cloches historiques.

-
-

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		
État (DETR-DSIL-FV)	8995.54	25%
Région	3300.00	9.17%
Département	10 794,64	30%
...		
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	2 891.96	35.83%
Emprunt	10 000,00	
Total HT	35982.15	

-

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2ème trimestre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 3ème trimestre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 35 982.15€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Lot et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Délibération : adoptée

Modification de la demande de subvention de l'état pour le projet de rénovation du clocher de l'Eglise (N° DE_023_2026)

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation du clocher de l'Église, dont le coût prévisionnel est estimé à 35 982.15€ HT.

Ce projet consiste à rénover le clocher de l'Église Saint-Pierre-Es-Lien sur la commune de Pescadoires, celui-ci joue un rôle crucial tant sur le plan esthétique que fonctionnel. Suite à des infiltrations d'eau qui pourrait endommager la charpente, sécuriser cette partie de l'édifice est indispensable pour prévenir tout risque d'effondrement. Les travaux incluront le renforcement des éléments porteurs et l'installation de tuiles garantissant la solidité de l'ouvrage.

Cette démarche garantit non seulement la protection des visiteurs mais aussi la prévention des œuvres d'art et des cloches historiques.

-
-

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		
État (DETR-DSIL-FV)	8995.54	25%
Région	3300.00	9.17%
Département	10 794.65	30%
...		
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	2 891.96	35.83%
Emprunt	10 000,00	
Total HT	35982.15	

-

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2ème trimestre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 3ème trimestre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 35 982.15€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Délibération : adoptée

Monsieur Serge BLADINIÈRES
Président de séance

Madame Mélanie FOURNIE
Secrétaire de séance